



# Comment la Maison départementale de l'autonomie peut-elle aider mon enfant ?



## **Maison départementale de l'autonomie**

Centre Jean Monnet - 12 quai de Bootz

53014 LAVAL CEDEX - 02 43 677 577

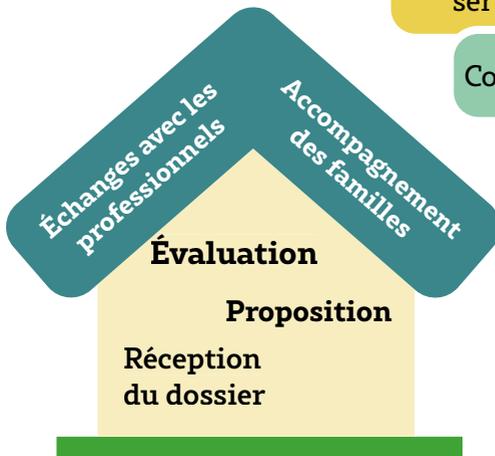
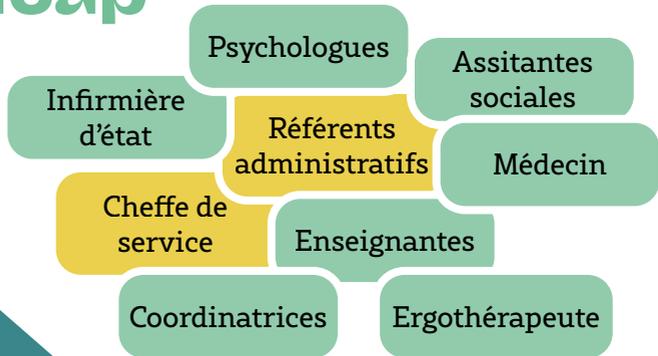
[serviceenfantsmda@lamayenne.fr](mailto:serviceenfantsmda@lamayenne.fr)

Bus : ligne M, Arrêt Bootz.

Parking gratuit sur place.

# Le service Enfants en situation de handicap

**C'est qui ?**  
**Que fait-il ?**



C'est l'Équipe pluridisciplinaire qui évalue la situation de votre enfant, ses besoins et les différentes aides possibles.

## C'est quoi un handicap ?

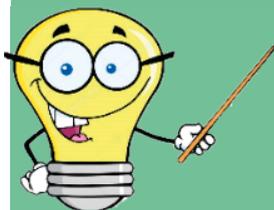
**La loi nous dit :**



Art L114 : Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

## Une situation de handicap, c'est quoi ?

Je vais citer  
2 exemples



Mon fils de 8 ans a du mal à parler, bien qu'il soit suivi depuis plusieurs années par un orthophoniste.

A l'école, il a des difficultés scolaires importantes, malgré les adaptations déjà mises en place. L'aide de la maîtresse ne suffit plus. Mon enfant est seul dans la cour et ne se sent pas comme les autres.

Ma fille de 4 ans a un suivi CAMSP depuis plusieurs mois : elle est dans sa bulle, ne parle pas, ne joue pas avec les autres.

Elle ne peut pas aller à l'école toute la journée, car elle est trop fatiguée : je ne peux donc pas travailler à temps plein.

## Pourquoi faire une demande à la MDA ?

La MDA peut me permettre de bénéficier de plusieurs aides :

- **aides à la scolarité** : AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), classes spécialisées (ULIS, SEGPA), orientation vers des établissements et services médico-sociaux (SESSAD, IME, ITEP, ...), matériel pédagogique adapté (ordinateurs, logiciels adaptés, ...)
- **aides financières**, comme l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la prestation de compensation au handicap (PCH), ...
- **carte mobilité inclusion** (mention stationnement, invalidité, priorité)
- **accompagnement vers la vie d'adulte** : RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé), ...

# C'est quoi un dossier MDA ?

Le dossier MDA se compose de 2 formulaires et de pièces obligatoires à fournir.

Je les trouve ici :

<https://www.lamayenne.fr/page/demande-de-droits-compensation>

Un formulaire de demande



Un formulaire médical



Un justificatif de domicile



Un justificatif d'identité (celui de l'enfant et des parents)



ou livret de famille



## Des interrogations

Je ne sais pas si je dois déposer une demande ou j'ai besoin d'en savoir plus :

- Je peux participer à une réunion d'information collective
- Téléphone 02 43 59 97 29 ou par mail [serviceenfantsmda@lamayenne.fr](mailto:serviceenfantsmda@lamayenne.fr)

Je n'ai jamais déposé de demande pour mon enfant à la MDA, cela me paraît compliqué, j'ai besoin d'aide :

- Je peux prendre un rendez-vous avec un professionnel de la MDA
- Téléphone 02 43 59 97 29 ou par mail [serviceenfantsmda@lamayenne.fr](mailto:serviceenfantsmda@lamayenne.fr)